



CR REUNION D'INFORMATION 2/09/21 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION VACCINALE

Au 31/08 : 6000 attestations reçues (personnel non médical et médical) sur les mails certificat.vaccination.complete.covid@chu-grenoble.fr ;
certificat.vaccination.incomplete.covid@chu-grenoble.fr

Un courrier sera envoyé à domicile (à tout le personnel), expliquant les dispositions relatives à la suspension.

Attention nouveauté : **tous les agents seraient concernés par la suspension au 15/09 en l'absence de preuve d'obligation vaccinale, même en arrêt** (information du 26/08, pour le moment sans distinction arrêt maladie ordinaire, congé longue maladie, congé maternité).

A partir du 8/09, les agents n'ayant pas fournis leur attestation vaccinale seront informés de leur suspension par courrier postal. La suspension sera effective au 15/09 si la situation n'est pas régularisée. Pas d'impact financier sur la paie de septembre, mais régularisation en octobre (remboursement).

Les demandes de mise en disponibilité pour cause de refus de vaccination seront étudiées dans les mêmes conditions que les autres : délai max de 3 mois, examen des nécessités de service.

Mise en place d'un mail et d'un numéro de téléphone pour les renseignements : 04.76.76.95.70, poste 69570. questionsvaccinationpassesanitaire@chu-grenoble.fr

A compter d'aujourd'hui, une liste des agents qui n'ont pas transmis leur attestation sera communiquée à l'encadrement supérieur afin de savoir s'il y a eu des difficultés pour les transmettre et proposer une solution appropriée. Le souci est aussi d'anticiper l'organisation à partir du 15/09 en fonction des effectifs présents et d'organiser les activités en fonction (déprogrammations si nécessaire, organisation des plannings...).

Possibilité pour chaque agent de vérifier la prise en compte de l'envoi de l'attestation : sur intranet / vie pratique / répertoire utilisateur / cliquer sur son nom / valider les conditions d'utilisation / cliquer sur la fiche. La mise à jour est en cours.

Concernant les contrôles du passe sanitaire pour les visiteurs et accompagnants : plus de 90 % présentent un passe valide, sur 3000 personnes contrôlées par jour. Pas d'incident particulier.